# Appel à projets CEF 2.2 de la programmation 2022-2023

Le deuxième appel à projets 2022-2023 du CEF (en français MIE : Mécanisme pour l’interconnexion de l’Europe) a été publié le 13 septembre 2022.Il est consultable en suivant le lien : Search Funding & Tenders (europa.eu)

Les candidatures pour la deuxième année de programmation peuvent être déposées jusqu’au 18 janvier 2023 pour des études ou des projets de travaux.

L'objectif général de cet appel est de contribuer à la mise en œuvre du réseau central du RTE-T, tout en réalisant les objectifs du green deal et des accords de Paris, en exploitant au mieux les synergies entre les secteurs des transports, de l’énergie et du numérique et en renforçant l’interopérabilité des services de transport.

Le budget disponible pour la deuxième année (enveloppe générale et pour la mobilité militaire) est de 3,28 milliards (la quasi-totalité du budget global risque d’être imputé entre 2022 et 2024).

Le taux de cofinancement pour les travaux est de 30% et peut monter, dans certains cas, jusque 50%. Pour les études, le taux de cofinancement est de 50%.

Pour être complètes, les candidatures pour les travaux doivent inclure une étude d’impact environnemental (EIE) et une analyse coûts/bénéfices (ACB) terminées (ou du moins largement avancées) à la date de la soumission. Pour les projets d’études préparatoires l’ACB est facultatif.

Les projets déposés doivent pouvoir démarrer endéans les six mois suivant la clôture de l’appel à projets et être terminés pour le 31 décembre 2027 (fin de la période de programmation).

### Les différents types de projets éligibles

• Les actions relatives à l’amélioration du réseau de transport (RTE-T) :

o La création ou modernisation de voies navigables, l’automatisation des infrastructures, les connections des ports maritimes et intérieurs.

o L’amélioration des liaisons routières avec les autres modes de transport (ports maritimes et intérieurs & les terminaux rail-route) et la construction ou modernisation de terminaux rail-route.

o L’augmentation des performances et de la capacité des lignes ferroviaires existantes (amélioration des quais pour recevoir les trains d’une longueur de 740m), l’électrification du rail et l’augmentation de capacité des nœuds pour mieux articuler le trafic longue distance.

• Les actions relatives à la mobilité intelligente et interopérables (les STI).

o Le déploiement d’applications intelligentes sur tous les modes de transport (ERTMS, ITS, SESAR, RIS mais aussi l’E-ticketing, le traçage des marchandises et l’automatisation du trafic).

o Les actions enlevant les barrières à l’interopérabilité des modes de transport.

Lien vers une description détaillée de l’appel à projet : le document word : Note générale pour le CEF2.

### Procédure pour introduire un projet

Les éventuels porteurs de projets (opérateurs publics et privés) seront invités à présenter une candidature aboutie à l’appel à projets au plus tard le 29 novembre 2022 à l’adresse suivante :  international.mobilite.infrastructures@spw.wallonie.be
Afin de permettre à l’administration d’évaluer les propositions et au Cabinet d’obtenir si nécessaire l’assentiment du Ministre concerné ou du Gouvernement.
**Calendrier des dépôts de projets :**
[TABLEAU]

!!!Attention toute candidature reçue après le 29/11/2022 ne sera pas acceptée !!!

### Documentation

Publication de l’appel à projets MIE 2021 : 2022 CEF Transport Call (europa.eu)

2) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS : Stratégie de mobilité durable et intelligente – mettre les transports européens sur la voie de l'avenir

3) RÈGLEMENT (UE) 2021/1153 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 juillet 2021 établissant le mécanisme pour l’interconnexion en Europe et abrogeant les règlements (UE) no 1316/2013 et (UE) no 283/2014

4) RÈGLEMENT (UE) No 1315/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 décembre 2013 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport et abrogeant la décision no 661/2010/UE

5) DIRECTIVE (UE) 2019/1936 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 octobre 2019 modifiant la directive 2008/96/CE concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières

6) Directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l’évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l’environnement

7) Commission Notice - Technical guidance on the climate proofing of infrastructure in the period 2021-2027 : climate\_proofing\_guidance\_en.pdf (europa.eu)

### Contacts

L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

[2021-2027 du MIE](http://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/fr/sites/mobilite/politique-europeenne/appels-a-projets/2021-2027-du-mie.html)

[2022-2023 : CEF 2.2](http://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/fr/sites/mobilite/politique-europeenne/appels-a-projets/2021-2027-du-mie/2022-2023--cef-22.html)[2023-2024 : CEF 2.3](http://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/fr/sites/mobilite/politique-europeenne/appels-a-projets/2021-2027-du-mie/2023-2024--cef-23.html)[Carburants alternatifs](http://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/fr/sites/mobilite/politique-europeenne/appels-a-projets/2021-2027-du-mie/carburants-alternatifs.html)

### Contact

Cellule internationale et Projets européens

EMail: international.mobilite.infrastructures@spw.wallonie.be

### [Trouver un parking de covoiturage](http://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/home/je-suis/un-citoyen/en-voiture/services-et-solutions/covoiturage/parkings-de-covoiturage.html)

ou

### [Trouver un plan communal de mobilité](http://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/fr/sites/mobilite/home/outils/plans-de-mobilite/recherche-geographique.html)

### [Personne à mobilité réduite](http://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/fr/sites/mobilite/home/je-suis/un-citoyen/je-suis-une-personne-a-mobilite-reduite.html)